REÇU EN PREFECTURE
le 19/11/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20251114-2025_12_17-

Parc naturel régional des Baronnies provençales

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

14 NOVEMBRE 2025

N° 2025-12-17

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze novembre à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du cinq novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégués présents(es)

Nombre de délégués
En exercice : 142
Présents (mini 40) : 45
Nombre de voix
En exercice : 262
Présentes : 77
Représentées : 55
Total (mini 132) : 132
Quorum atteint

3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 6 voix chacun)
Claude AURIAS, Maud GRARD, Patricia PICARD

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 6 voix)
Agnès ROSSI

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse de 7 voix)
Corinne MOULIN

6 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix chacun)
Gilles CREMILLIEUX, Gérald GRIFFIT, Alain JEUNE, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX

34 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)
Janine AMAR, Fabienne BARBANSON, Françoise BELLANGER suppléante, Sébastien BERNARD, Coralie BIOUSSE, Philippe BOURSAUX suppléant, Marc BOMPARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Viviane COURBET, Gilles CREMILLIEUX, Pierre DALSTEIN, Patricia EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Adrien GAUTIER, Anne GENTIL, Vincent JACQUEMART, Nicolas JANNOT, Alain JEUNE, Brigitte LANGOUËT, Catherine LANTEAUME, Céline LASCOMBES, Dominique MALLIÉ, Jennifer NORIS, Martine PECH-RABASSE, Nicole PELOUX, Jean-Luc PERNET, Yannis ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Olivier SALIN, Jacques SELLIER, Lionel TARDY.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :
Monique BALDUCHI à Fabienne BARBANSON, Laurence GIRARD à Françoise BELLANGER suppléante, Claire LAPIE et Éric RICHARD à Philippe CAHN, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Chantal EYMEOUD et Françoise PINET à Gilles CREMILLIEUX (CCSB), Gérard TENOUX et Caroline YAFFEE à Gilles CREMILLIEUX (Orpierre), Jeannie DENIEAULT et Annick REYNAUD-FREY à Vincent JACQUEMART, Laurent COMBEL et Renée MAOUI à Nicole PELOUX, Marlène MOURIER et Marie-Hélène THORAVAL à Patricia PICARD, Alain MARTINASSO et Jean-Noël PASERO à Pascale ROCHAS, Pascal CIRER-METHEL à Yannis ROCHAS, Danielle TOUCHE à Frédéric ROUX, Stéphane DECONINCK et Claudine GOURDON à Christelle RUYSSCHAERT, Annie FEUILLAS à Olivier SALIN,

Délégués excusés
Gérard BICHON, Jacqueline BOUYAC, Pierre COMBES, Christian GODART, Annkatrin JEPSEN, Alain LABROT, Marc LAVARENNE, Alain LEVRERO, Agnès PAGIS suppléante.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/11/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20251114-2025_12_17-

Invités excusés

Marie-José ALLEMAND, députée des Hautes-Alpes, Christine HACQUES sous-préfète de Nyons, Marie POCHON députée de la Drôme, Brigitte TALON Présidente du CSEP.

Participaient également à la réunion :

Elisabeth CHABOT, chargée de mission région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
Christel MORIN, Coordonnatrice zone sud Drôme – Conseil départemental de la Drôme
Jean SCHÜLER, suppléant de la CC Sisteron Buëch

Monsieur Frédéric ROUX est nommé secrétaire de séance.

Objet : Projet Alimentaire Territorial – Ouverture d'un poste de chargé de projet alimentation

L'impact financier de cette délibération a été présenté le 11 juillet 2025

Rapport :

La Présidente expose,

Le projet alimentaire territorial (PAT) de niveau 2 a été validé en octobre 2024, grâce à l'engagement de nombreux partenaires sur les dernières années. Il s'agit à présent de déployer le projet alimentaire sur le territoire autour de ses 4 axes de travail :

1. Favoriser la résilience de l'agriculture des Baronnies provençales face aux changements climatiques et aux crises agricoles
2. Maintenir et renforcer l'accès aux productions alimentaires de qualité des Baronnies provençales en circuits courts de proximité
3. Sensibiliser, transmettre et accompagner l'écoconsommation en matière d'alimentation
4. Rendre accessible une alimentation de qualité à toutes et tous et permettre aux habitants d'être acteurs de leur alimentation

Concernant le déploiement de l'axe 4 autour de l'accessibilité alimentaire, le syndicat mixte du Parc porte l'animation d'un projet autour de l'accessibilité alimentaire sur le Buëch.

L'ensemble de ces projets permet d'envisager le recrutement d'un·e chargé·e de projet sur un temps plein pour période d'un an. Le contrat pourra être prolongé pour une durée de 21 mois maximum en fonction de la réponse définitive des financeurs.

Délibération

- Vu le Code Général de la fonction Publique et notamment son article L332-24 ;
- Vu la délibération du Comité syndical n° 2025-09-05 en date du 11 juillet 2025 intitulée « Projet Alimentaire Territorial – Plan de financement animation et actions 2025-2028 » ;
- Considérant l'intérêt pour le territoire de poursuivre l'animation du projet alimentaire territorial avec les partenaires impliqués ;
- Considérant la feuille de route 2025-2027 qui fait de l'alimentation une entrée structurante de l'axe agricole pour les trois années ;
- Considérant la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, et en particulier :
  - L'ambition 2 « Relocaliser une économie fondée sur l'identité et la valorisation des ressources territoriales » ;
  - Les orientations :
    II.1. Développer et promouvoir une agriculture de massif diversifiée de qualité
    II.4. Anticiper et innover en mobilisant des ressources territoriales nouvelles
  - Les mesures :

REÇU EN PREFECTURE
le 19/11/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20251114-2025_12_17-

II.1.1 Développer et valoriser les démarches de qualité d'une mosaïque de cultures agricoles
II.1.3. Construire des réseaux d'échanges à forte valeur ajoutée, économique, sociale et environnementale
II.4.1. Adapter l'agriculture aux évolutions climatiques, sociétales et économiques

Après en avoir délibéré, par 119 voix pour, 3 voix contre, 3 abstentions (et 7 non-votants), le Comité Syndical

- **Décide** de créer un emploi non permanent de chargé·e de projet "alimentation", de catégorie A, à temps complet, pour une durée prévisionnelle de 1 an à compter de la date d'embauche, pour mener à bien le projet identifié suivant "Projet Alimentaire Territorial (PAT) – niveau 2"

  Et ce **à compter du 15 novembre 2025.**

- **Dit** que la rémunération sera au plus égale à l'**IB 580 / IM 495.**
- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget
- **Charge** la Présidente à pourvoir cet emploi et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX